

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2022

Convocation du 21 mai 2022

Présents : Bruno COASSY, Daniel PRUD'HOMME, André RABUT, Bernard GAGNAIRE, David QUERAT, Serge GUEDON, Sabine MILLET, Nathalie MATTANA, Solange MAUGE.

Excusées : Sandrine RONDEPIERRE, Maryse REY

Secrétaire de séance : Bernard GAGNAIRE

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2022

1 – Travaux de voirie :

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité le devis de la Sté EIFFAGE pour la réalisation de Point à Temps Automatique sur les voies communales pour un montant de 5 725 € HT

Deux devis ont été reçus pour les travaux de la cours de la mairie, un autre devis est attendu dès sa réception, la commission voirie se réunira pour déterminer la meilleure proposition.

Concernant les écluses routières, un seul devis a été reçu, deux autres devis sont attendus afin de déposer une demande de subvention.

2 – Travaux sas d'entrée Mairie :

L'ancienne porte d'entrée de la Mairie (côté rue) très dégradée sera enlevée et remplacée par un mur lequel sera réalisé en régie communale. Les travaux d'isolation intérieurs et peinture sont confiés à l'entreprise Didier Lafay pour un montant de 1720 €.

3– Installation du limiteur de son à la salle des fêtes :

Conformément à l'obligation réglementaire d'installer un limiteur de son à la salle des fêtes, et suite à l'accord de subvention du Département pour le financement de cette installation, la Société ELEC4 fournira le matériel qui sera installé en régie communale. Quelques petits travaux connexes électriques seront réalisés tels que changement des éclairages du local communal, renforcement du câble d'alimentation de la chaudière de la salle, changement d'un contacteur d'alimentation du chauffage de la Mairie, pour un montant total de 1930 €HT.

4– Délibérations :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023. La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants, en tenant compte des spécificités des collectivités locales de petite taille qui feront l'objet d'un référentiel simplifié. Si la M57 prévoit que le budget peut toujours être voté soit par nature, soit par fonction, par chapitre ou par article, elle étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La conseil Municipal a délibère favorablement à l'unanimité pour transférer la compétence en matière de mobilité électrique au SIEL TE, notamment pour l'installation de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre du Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques élaboré par le SIEL TE.

4– Questions diverses :

Suite à l'information reçue des possibilités de financement de travaux dans les logements communaux, contact sera pris avec l'architecte conseil du département pour envisager les travaux de rénovation du logement de la Mairie.

Planning Elections législatives :

Dimanche 12 juin :

8h - 10h30 : Maryse – Solange - Daniel
10h30 – 13h00 : Serge – Sabine – Sandrine
13h00- 15h30 : André - Bernard – Annie
15h30 - 18h00 : Nathalie – David – Bruno

Dimanche 19 juin :

8h - 10h30 : Bernard – Annie - Sandrine
10h30 – 13h00 : Serge – Sabine – Daniel
13h00- 15h30 : André - Solange – Maryse
15h30 - 18h00 : Nathalie – David – Bruno